

Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 25 Septembre 2014

2014/102

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq Septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 19 Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Olivier DUVAL (procuration à Michèle DEBONO), Gaëlle LOIT (procuration à Élisabeth LEGRAND), Catherine CAUDIN (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/09/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/09/10

OBJET : DEMANDE DE BÉNÉFICE DU RÉGIME FORESTIER

Rapporteur : Jean-Yves LEMÉTAYER – 4^{ème} adjoint à l'urbanisme et au cadre de vie

Le Bois de la Falaise est soumis au régime forestier depuis le 19 juillet 1948.

Ce régime se traduit par :

- des responsabilités : préserver le patrimoine forestier, appliquer l'aménagement forestier, vendre les bois conformément aux récoltes programmées, réaliser les travaux d'entretien et de renouvellement...
- des obligations : approuver un plan de gestion "l'aménagement forestier", donner une importance particulière à l'accueil du public, prendre les décisions nécessaires pour assurer un équilibre entre la faune et la flore
- un partenariat avec l'ONF, gestionnaire unique, qui assure la mise en œuvre du Régime forestier aux côtés de la Municipalité. L'ONF peut aussi, au-delà du Régime forestier, proposer ses services pour tous travaux et prestations en faveur de la forêt communale
- une aide financière de l'Etat : le financement du Régime forestier est assuré à 85% par le "versement compensateur" de l'Etat, versé à l'ONF en complément des "frais de garderie" (15% environ) payés par les communes (sur la base des recettes tirées de leur forêt).

Toutefois, de nouveaux terrains boisés (voir document annexé) ont été acquis par la commune au Département et à un propriétaire privé ces dernières années.

Ces terrains jouxtent le bois de la Falaise et peuvent donc être également soumis au régime forestier.

Parallèlement, dans la continuité du plan de gestion du bois signé en 1996, l'ONF prépare un nouveau plan de gestion qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Au préalable, il convient de définir les nouveaux contours du bois.

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'autoriser l'ONF à dresser un procès-verbal de reconnaissance du nouveau foncier
- de décider de demander à l'ONF de bien vouloir faire distraire du régime forestier l'ensemble des 6,5802 ha (conformément à l'aménagement forestier 1996-2010 du bois de la Falaise) puis de faire bénéficier du régime forestier l'ensemble clarifié des 8,6 ha (les surfaces définitives seront arrêtées d'après le PV de reconnaissance), qui constituera l'assise du nouvel aménagement de la forêt communale du bois de la Falaise.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

A. SÉVÈQUE



Commune	Section	Parcel	Surface en m²
Agneaux	AD	0141	33090
Agneaux	AD	0143	1821
Agneaux	AE	0347	36
Agneaux	AE	0348	1525
Agneaux	AE	0350	19600
Agneaux	AE	0488	142
Agneaux	AE	0489	97
Agneaux	AE	0493	7959
Agneaux	AE	0517	6
Agneaux	AE	0519	6
Agneaux	AE	0521	3489
Agneaux	AE	0522	1410
Agneaux	AE	0523	1410
Agneaux	AE	0535	6016
Agneaux	AE	0557	167
Agneaux	AE	0559	2809
Agneaux	AE	0561	1601
Agneaux	AB	0581	5364
Agneaux	AB	0603	230
Agneaux	AB	0606	79
Agneaux	AB	0608	25
Agneaux	AB	0610	119
Agneaux	AB	0611	499

FORÊT COMMUNALE D'AGNEAUX 2014

Prog.shp
 appartient à la commune, à soumettre
 acquisition CG, à soumettre
 soumis



0 100 Mètres

